

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal
11
En exercice
8
Présents
6
Qui ont pris part à la délibération
Pour 6+2
Contre 0
Abstention 0
Numéro de transfert @ctes
202500000000032

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BELESTA

Séance du 14 août 2025 à 21h00

Le conseil municipal de la commune de Bélesta, dûment convoqué par Monsieur Frederic Bourniole, Maire, le 07 août 2025, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Frederic Bourniole, Maire

Présents Frederic Bourniole, Nathalie Gaultier, Thierry Humbert, Jean-Michel Mailloles, Florent Nunez, Valérie Porra

Absents donnant procuration Guillaume Cubères à Jean-Michel Mailloles, Eric Monné à Valérie Porra

Secrétaire de séance Valérie Porra



DELIBERATION N°2025/32

Convention de mise à disposition temporaire d'objets archéologiques et muséographiques entre la commune de Bélesta, l'association Château-musée de Bélesta et le Département des Pyrénées-Orientales

Le maire expose :

Le Département des Pyrénées-Orientales assure sous le contrôle de l'État la gestion du Dépôt archéologique Départemental où est conservée la majeure partie des objets mis au jour depuis plus d'un siècle de fouilles archéologiques dans les Pyrénées-Orientales.

Le Château-Musée de Bélesta est un musée municipal, dont le fonctionnement est assumé par l'association « Château-Musée de Bélesta » qui gère les collections et anime la structure, notamment en assurant des missions d'expositions en direction d'un large public et de transmission de connaissances.

La Mairie de Bélesta est propriétaire des locaux et héberge gracieusement l'association du Château-Musée de Bélesta.

La convention définit les modalités du prêt temporaire d'objets archéologiques, propriétés de l'État mais restaurés par le Département des Pyrénées-Orientales et de plusieurs copies et reconstitutions d'objets archéologiques, propriétés du Département. La liste des objets est annexée à la présente convention.

La présentation des objets archéologiques et muséographiques au Château-musée de Bélesta est prévue pour une durée de 03 ans, soit du 20 septembre 2025 au 20 septembre 2028.

Ce prêt participe à l'enrichissement du parcours muséographique du Château-Musée de Bélesta, qui s'apprête en 2025 à intégrer l'EPCC de Tautavel.

Après avoir écouté l'exposé et avoir fait lecture de ladite convention, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve la convention de mise à disposition temporaire d'objets archéologiques et muséographiques entre la commune de Bélesta, l'association Château-musée de Bélesta et le Département des Pyrénées-Orientales.**
- **autorise le maire à signer tout document relatif à cette délibération.**

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme.

Date de convocation
07/08/2025
Date de la délibération
14/08/2025
Date d'affichage sur le site internet de la Mairie
21/08/2025
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
21/08/2025

Le maire
F. BOURNIOLE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent (Montpellier).

Frederic BOURNIOLE